

La question à traiter était : **"Est-il légitime que les envies individuelles empiètent sur l'espace commun ?"**

Nous avons dit qu'il n'était pas forcément légitime, au sens de conforme à un idéal de justice des individus, que de simples envies, c'est-à-dire des choses de courte durée et peu réfléchies, empiètent sur l'espace commun, comme espace partagé, parce qu'empiéter, c'est s'introduire de façon peu consentie et prendre de la place aux autres.

Néanmoins, nous avons dit que des désirs, c'est-à-dire des choses réfléchies et muries sur le long terme, peuvent être légitimes à se manifester dans l'espace commun (donc si elles ne prennent pas une place qui n'est pas la leur).

Ils sont légitimes à condition de faire l'objet d'un consentement spontané (autrement dit implicite) ou bien suite à une discussion où les personnes concernées par l'espace commun peuvent faire valoir leurs arguments, et après accord de ces personnes concernées.